CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Juin 2022

Etaient présents :

M. Georges LE FRANC, Maire – Mme Jocelyne BOUTIER - M. Michel JOUAN – Mme Fanny PHILIPPE – M. Thomas MAHÉO (Adjoints) - M. Michel BOISDRON - Mme Marie-Paule BUZULIER – MM. Daniel HAMON – Patrick DONNIO - Mme Véronique LE GALLO – MM. Franck JEGLOT – Samuel BRIAND – Mme Charlène RIBEIRO (Conseillers Municipaux).

Absentes excusées :

Mme Christelle GAUTHIER donnant pouvoir à M. Georges LE FRANC.
Mme Catherine GOOSSAERT

Secrétaire de séance :

Mme Charlène RIBEIRO

Ouverture de la séance à 20h35.

Le procès-verbal de la réunion du 20 Mai 2022 est approuvé.

FINANCES : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL

Le conseil autorise les modifications suivantes :

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	F	042	6811		HCS	Dotations aux amortissements des immobilisations i	2 577,87
						Total	**2 577,87 €**

COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
R	F	75	752		HCS	Revenus des immeubles	2 577,87
						Total	**2 577,87 €**

COMPTES DEPENSES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
D	I	23	2312	012	HCS	Agencements et aménagements de terrains	6 577,87
						Total	**6 577,87 €**

COMPTES RECETTES							
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.	Objet	Montant
R	I	040	28041582	OPFI	HCS	Autres groupements - Bâtiments et installations	6 577,87
						Total	**6 577,87 €**

FINANCES : INSTITUTION DE LA PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES

Le Maire informe l'assemblée que dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, visant la prise en charge au budget des créances irrécouvrables correspondants aux titres émis par la Collectivité mais dont le recouvrement n'a pu être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement, et qui se traduira, au final, par une demande d'admission en non-valeur. Aussi, en accord avec le comptable, il est proposé au Conseil municipal de constituer une telle provision au regard des montants proposés par le passé en admissions en non-valeur et à ce jour susceptible de l'être par le comptable, pour un montant de 20 000 €.

FINANCES : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT PRÉ MENIL »

Le Conseil Municipal autorise la création d'un budget annexe, comptabilité M 14, appliquant la comptabilité de stocks pour la réalisation d'un lotissement communal qui sera dénommé « PRE MENIL » et lancer les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE et du Service des Impôts des Entreprises ; opter pour le régime de la TVA à 20% conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle et vote le budget annexe **« Lotissement Pré Ménil »** :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget annexe Lotissement PRE MENIL	**102 285 €**	**74 000 €**

FINANCES : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE L'HERMINE »

Le Conseil Municipal autorise la création d'un budget annexe, comptabilité M 14, appliquant la comptabilité de stocks pour la réalisation d'un lotissement communal qui sera dénommé « L'HERMINE» et lancer les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE et du Service des Impôts des Entreprises ; opter pour le régime de la TVA à 20% conformément à l'instruction M14 avec un système de déclaration trimestrielle ; et vote le budget annexe **« Lotissement L'Hermine »** :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Budget annexe Lotissement L'HERMINE	**105 672** €	**105 666** €

ÉGLISE -CAMPANAIRE : DEVIS BODET

Le Conseil Municipal valide le devis BODET pour l'acquisition d'une Centrale Opus 4 Cloches pour la commande de 4 cloches en volée et tintement à hauteur de 2 330,40 € TTC ainsi que le devis d'un montant de 1 140,00 € TTC pour la réalisation d'un audit du beffroi. Aussi, le Maire informe les membres du conseil qu'une étude sur les travaux à réaliser est nécessaire. De ce fait, le conseil décide de solliciter l'ADAC en qualité d'assistant a maitre d'ouvrage pour travailler sur l'analyse du besoin et la consultation d'un architecte. Un Rdv est prévu avec l'ADAC le 5 juillet à 10h00.

SALLE OMNISPORTS : SOLLICITATION DE L'ADAC EN QUALITÉ D'ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE POUR TRAVAILLER SUR L'ANALYSE DU BESOIN ET LA CONSULTATION D'ARCHITECTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation et d'agrandissement sont nécessaires : sol, tribunes, sanitaires, isolation, audit énergétique. De ce fait, le conseil décide de solliciter l'ADAC en qualité d'assistant a maître d'ouvrage pour travailler sur l'analyse du besoin et la consultation d'un architecte. Un Rdv est prévu avec l'ADAC le 5 juillet à 10h00.

AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE RUE JEAN JAURÈS : PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement de sécurité routière proposé par l'ADAC pour une estimation prévisionnelle de 27 000 € HT et autorise le maire à lancer la consultation auprès des entreprises.

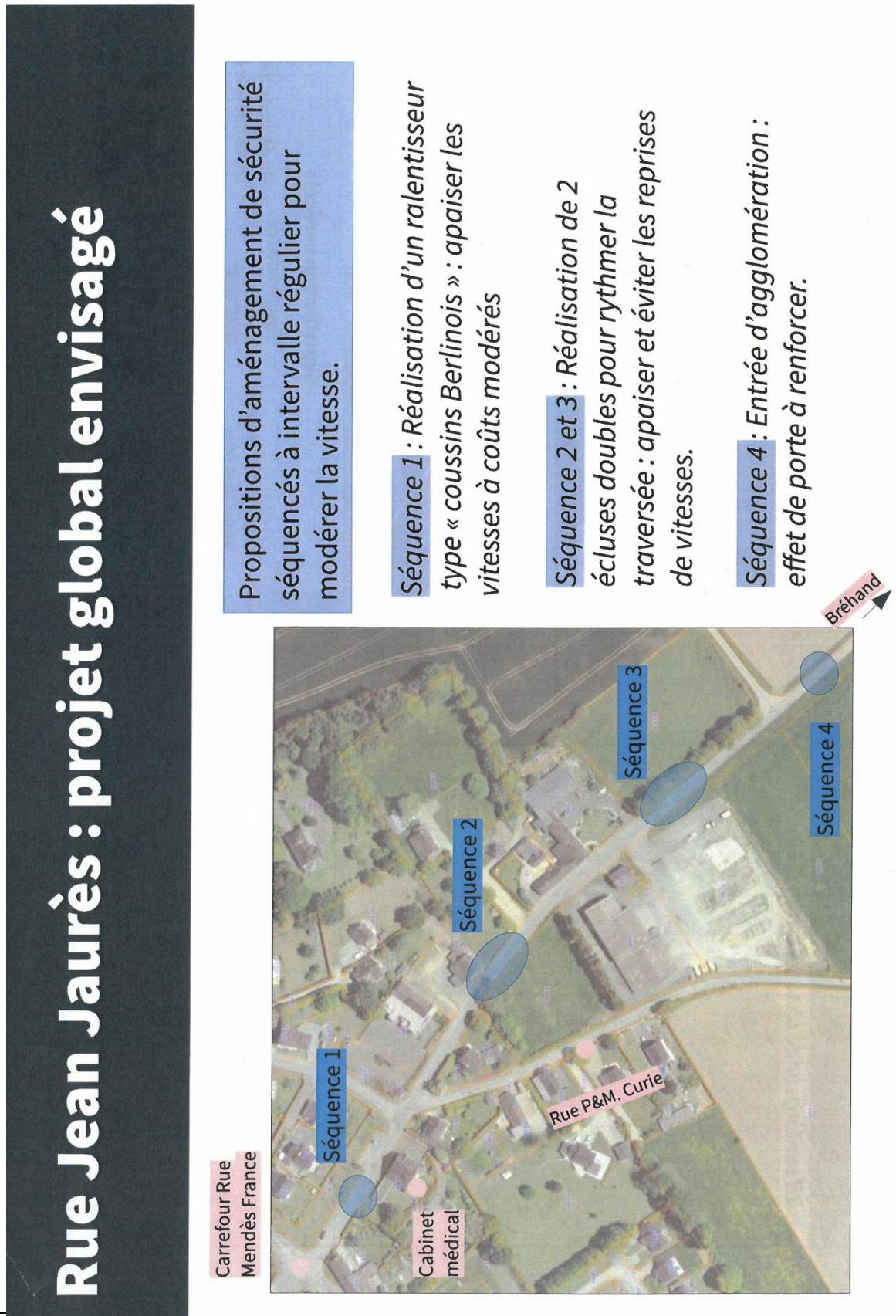

DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Michel JOUAN en qualité de référent sécurité routière.

RÉFORME RELATIVE AUX RÈGLES DE PUBLICITÉ DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX FORMALITÉS D'AFFICHAGE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal décide que la publicité des actes se fera par affichage.

ÉCOLE JEANNE D'ARC : ORGANISATION DE LA CANTINE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2022

Le Conseil Municipal valide l'organisation de la cantine pour les élèves de l'école Jeanne d'Arc à compter du 1 er septembre 2022. Celle-ci aura lieu à la salle polyvalente. Une convention de mise à disposition d'une personne sera établie entre la commune et l'OGEC.

DROIT DE PRÉEMPTION

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur le terrain cadastré AC, numéro 176 et le terrain cadastré AC, numéro 110.

INFORMATIONS DIVERSES

-Requalification et aménagements de sécurité Rue Mendes France : consultation d'un cabinet de maîtrise d'œuvre en cours.

-Salle polyvalente : inauguration le samedi 10 septembre à 10h30.

-Bassin de vie Loudéac Communauté : réunion le mardi 21 juin à 18h à la salle polyvalente.

-Vente maison Agence Postale : une estimation est en cours.

-Personnel :

- Recrutement de Mr Judicaël ROUZO en tant qu'adjoint technique à compter du 8/08/2022.
- A l'étude : recrutement d'un apprenti au service technique